Envoyé en préfecture le 18/05/2026
Reçu en préfecture le 18/05/2026
Publié le
ID : 035-213502164-20260511-26_47-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE PARTHENAY DE BRETAGNE -35850-

L'an deux mil vingt-six le onze mai à vingt heures, le Conseil Municipal s'est réuni à la salle du conseil municipal

Date de convocation	05/05/26	Nombre de conseillers en exercice	19
Date d'affichage	05/05/26	Nombre de conseillers présents	19
		Nombre de conseillers votants	19

Présents : LE GALL Philippe, BRUN Annelise, CANTIN Alexandre, POMMEREUL Gaëlle, MOUTOUSSAMY Philippe, BILLAUD Audrey, SAVIN Jacky, MOREAUX Pascal, O'BEIRNE Lisa, LESNE Angélique, DELANDHUY Matthieu, SCHWOB Sandrine, COURDE Vivian, GRAVELEAU Benjamin, GORIEUX -LOUAPRE Anne-Lise, BACCEI Vincent, THOUVENIN Ludovic, PICOIS Angélique, LOTTON Alexandre.

Absents excusés : /

Absents non excusés : /

Philippe MOUTOUSSAMY a été élu secrétaire de séance

N° 26 – 47 : ÉLECTION DES MEMBRES DE LA CDSP
(Rapporteur : A. BILLAUD, 5ème adjointe)

Vu le code de la commande publique ;
Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment ses articles L. 1411-5, L. 2121-21 et D. 1411-3 à D. 1411-5 ;
Considérant qu'il convient de désigner les membres titulaires de la commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat ;

Exposé

Mme BILLAUD rappelle que la CDSP est compétente pour analyser les dossiers de candidatures, dresser la liste des candidats admis à présenter une offre après examen de leurs garanties professionnelles et financières, de leur respect de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés prévue aux articles L. 5212-1 à L. 5212-4 du code du travail et de leur aptitude à assurer la continuité du service public et l'égalité des usagers devant le service public, analyser les offres et émettre un avis sur celles-ci, ainsi que pour donner son avis sur tout projet d'avenant à une convention de délégation de service public entraînant une augmentation du montant global supérieur à 5 %. L'assemblée délibérante qui statue sur le projet d'avenant est préalablement informée de cet avis.

Lorsqu'ils y sont invités par le président de la commission, le comptable de la collectivité et un représentant du ministre chargé de la concurrence peuvent participer, avec voix consultative, aux réunions de la commission. Leurs observations sont consignées au procès-verbal. Peuvent également participer, avec voix consultative, un ou plusieurs agents de la collectivité territoriale désigné(s) par le président de la commission, en raison de leur compétence dans la matière qui fait l'objet de la délégation de service public.

Envoyé en préfecture le 18/05/2026
Reçu en préfecture le 18/05/2026
Publié le
ID : 035-213502164-20260511-26_47-DE

Dans une commune de moins de 3 500 habitants, la CDSP est composée du maire ou son représentant président, et par 3 membres du conseil municipal élus à la représentation proportionnelle au plus fort reste sur la base d'un scrutin de liste. Il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection des suppléants en nombre égal à celui des titulaires. Si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le maire.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas recourir au scrutin secret.

Après appel de candidatures, une seule liste a été présentée.

Membres titulaires :
- Philippe LE GALL
- Audrey BILLAUD
- Matthieu DELANDHUY

Membres suppléants
- Gaëlle POMMEREUL
- Anne-Lise GORIEUX LOUAPRE
- Philippe MOUTOUSSAMY

Le Conseil Municipal décide après avoir choisi le vote à main levée, d'approuver la liste par 16 voix pour et 3 abstentions.

En application de l'article L.2121-21 du CGCT, les nominations prennent effet immédiatement dans l'ordre de la liste, et il en est donné lecture par le maire.

Sont proclamés élus en tant que membres titulaires :

M. : Mme - Audrey BILLAUD, Matthieu DELANDHUY, Alexandre CANTIN.

Sont proclamés élus en tant que membres suppléants :

M. / Mme - Gaëlle POMMEREUL, Anne-Lise GORIEUX LOUAPRE, Philippe MOUTOUSSAMY

Pour extrait conforme
Le Maire
Philippe LE GALL